

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: ProCare Med 10 A****UFI:** 9MY5-F01Q-K006-YQHX**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour une utilisation industrielle et commerciale uniquement.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur:**

Borer Chemie AG

Gewerbestr. 13

CH-4528 Zuchwil

Schweiz

office@borer.ch

Telefon: +41 32 686 56 00

Telefax: +41 32 686 56 90

Fournisseur:

Miele & Cie. KG

Carl-Miele-Straße 29

33332 Gütersloh

Germany

Tel: 0800 22 44 644

Steelco S.p.A.

Via Balegante 27,

31039 Riese Pio X (TV)

Italy

Tel: +39 0423 7561

Service chargé des renseignements: product.safety@borer.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons c/o Hopital Militaire, +32(70) 245 245

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

orthophosphate de tripotassium

trioxo silicate de potassium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACHAnnexe XIII.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 1-2119489369-18	Diphosphate tétrapotassique ----- ☠ Eye Irrit. 2, H319	≥15–<30%
CAS: 7778-53-2 EINECS: 231-907-1 Reg.nr.: 01-2119971078-30	orthophosphate de tripotassium ----- ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ STOT SE 3, H335	≥5–<15%
CAS: 1312-76-1 EINECS: 215-199-1 Reg.nr.: 01-2119456888-17	trioxo silicate de potassium ----- ☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	≥5–<15%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates	≥15 - <30%
phosphonates	<5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Le produit ne brûle pas**Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température optimale de stockage 20 °C. Pour plus de détails, voir l'étiquette du produit.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 4)

Classe de stockage (TRGS 510): 12**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL**CAS: 7320-34-5 Diphosphate tétrapotassique**DNEL (Inspirer) | 2,79 mg/m³ (Employé)**PNEC****CAS: 7320-34-5 Diphosphate tétrapotassique**

PNEC | 0,05 mg/l (Eau douce)

50 mg/l (Station d'épuration)

0,005 mg/l (Eau de mer)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôler l'exposition potentielle par des mesures comme des systèmes encapsulés ou fermés, des équipements parfaitement adaptés et entretenus et une norme d'aération suffisante. Arrêter les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Dans la mesure du possible, arrêter et nettoyer l'installation avant les travaux de maintenance. En cas de risque d'exposition : veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes permettant de réduire cette dernière. S'assurer que des équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles. Recueillir les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences légales. Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager la nécessité d'une surveillance sanitaire ; identifier et mettre en œuvre des actions correctives.

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 5)

Protection des mains:

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN374 qui en découle.



Gants de protection

Matériau des gantsÉpaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants Temps de pénétration : > 480 min.**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales**

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non pertinent
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non pertinent
Température de décomposition:	>230 °C
pH à 20 °C	12,6
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 6)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:	1,4 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non pertinent

9.2 Autres informations**Aspect:**

Forme:	Liquide
---------------	---------

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Changement d'état**Point/l'intervalle de ramollissement**

Propriétés comburantes	Non pertinent
-------------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	Non pertinent
----------------------------	---------------

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
---	-------

Gaz inflammables	néant
-------------------------	-------

Aérosols	néant
-----------------	-------

Gaz comburants	néant
-----------------------	-------

Gaz sous pression	néant
--------------------------	-------

Liquides inflammables	néant
------------------------------	-------

Matières solides inflammables	néant
--------------------------------------	-------

Substances et mélanges autoréactifs	néant
--	-------

Liquides pyrophoriques	néant
-------------------------------	-------

Matières solides pyrophoriques	néant
---------------------------------------	-------

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
--	-------

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
---	-------

Liquides comburants	néant
----------------------------	-------

Matières solides comburantes	néant
-------------------------------------	-------

Peroxydes organiques	néant
-----------------------------	-------

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
---	-------

Explosibles désensibilisés	néant
-----------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Décomposition thermique au dessus 230 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions exothermiques avec : acides

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 7)

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7320-34-5 Diphosphate tétrapotassique

Dermique	LD50	7940 mg/kg (Lapin)
----------	------	--------------------

CAS: 7778-53-2 orthophosphate de tripotassium

Dermique	LD50	7340 mg/kg (Lapin)
----------	------	--------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 7320-34-5 Diphosphate tétrapotassique

LC50/48h >100 mg/l (Daphnies)

LC50/96h >100 mg/l (Poisson)

CAS: 7778-53-2 orthophosphate de tripotassium

LC50/96h >100 mg/l (Poisson)

EC50/48h >100 mg/l (Daphnies)

EC50/72h >100 mg/l (Algue)

CAS: 1312-76-1 trioxo silicate de potassium

LC50/96h >146 mg/l (Poisson)

EC50/48h >146 mg/l (Daphnies)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité conforme à l'OECD >90 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'autres informations importantes disponibles.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: 9,00 g/kg

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

BE

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
HP8	Corrosif

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.**14.6 Précautions particulières à prendre par****l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport maritime en vrac****conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents**

Les tensioactifs contenus dans cette préparation répondent aux conditions de biodégradabilité fixées par le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les documents qui le confirment sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et ne leur sont communiqués qu'à leur demande directe.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: ProCare Med 10 A

(suite de la page 10)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en toute bonne foi sur la base de nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne concernent pas d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas s'appliquer au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: product.safety@borer.ch**Contact:** product.safety@borer.ch**Date de la version précédente:** 06.04.2022**Numéro de la version précédente:** 2.0**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**